

Délibérations du Conseil Municipal du 2 Mai 2024 - 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann - CROUZET Vincent- DUPORTAIL Christine - ELIET Claire - LABOURY Jean-Claude - BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen -DESBOS Thierry- GUAY André - HUGUET Sonia - REYNAUD Jean-Luc

Excusés : BETON Caroline (pouvoir à ELIET Claire)- CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à REYNAUD Jean- Luc) - GOUY Damien - (pouvoir à BOUVET Tanguy) - MINODIER Thomas (pouvoir à DUPORTAIL Christine) -

DELIBERATION N° 1 : Projet du Tiers Lieu dans l'ancien Couvent St Joseph

L'association « La Daronne » a répondu seule à l'appel à projet lancé concernant l'utilisation d'une partie de l'ancien couvent pour l'installation d'un tiers lieu. Six de leurs membres présents expliquent leur projet. Ce sera un lieu intergénérationnel qui sera à vocation économique, sociale, associative et culturelle. Il accueillera du co-working- des artisans- des ateliers d'artistes, du local associatif. Travail, rencontres et animations feront vivre ce lieu. Une mise à disposition gratuite, dans un premier temps, d'une partie du bâtiment sera accordée pour une phase expérimentale d'un an avec un bilan tous les trois mois.

Mr le Maire appelle à voter pour délibérer sur une convention de mise à disposition

Vote : 12 Pour - 3 Abstentions

DELIBERATION N° 2 : Projet d'ADIS quartier Le Sardier et cession de parcelle

Mr le Maire présente le projet de l'opération Le Sardier : avec démolition de l'HLM Le Sardier, et construction de 9 villas locatives sur les parcelles AK 220 et 221 par ADIS SA HLM , démolition ou démontage de l'ancienne caserne des pompiers aux frais de la commune puis cession à l'euro symbolique de la parcelle AK 221 au profit de ADIS SA HLM.

Mr le Maire appelle à délibérer

Vote : 15 Pour

DELIBERATION N° 3 : DM Budget Station-Service

Mme DUPORTAIL Christine, adjointe à la trésorerie, annonce un changement de chapitre sur le registre de comptabilité concernant la station-service.

Mme DUPORTAIL appelle à délibérer.

Vote :15 Pour

DELIBERATION N° 4 : Cantine et garderie 2024

Mr le Maire annonce une augmentation de 10 centimes sur le prix de revient d'un repas à la cantine.

Les tarifs seront les suivants : 4,40 € pour le prix enfant et 5,10 € pour le repas adulte.

Le repas apporté en PAI reste à 1 €

Le prix de la garderie reste à 1 € de 7h15/ 8h15 et 1 € de 16h30 à 18h

Mr le Maire invite à délibérer

Vote : 15 Pour

DELIBERATION N° 5 : DIA : Vente en viager immeuble SERPENET

Vente en viager des parcelles AI 169 (maison) de 82 m² située 11 place de l'église et AK 174 (jardin) de 210 m² situé Pré Lacour sud par Mr et Mme SERPENET Maurice à Mr BLANC Eddy de SARRAS

Après délibération aucune préemption n'a été retenue.

Vote : 15 Pour

INFORMATIONS DIVERSES

- Règlement du gymnase à modifier suite à la demande d'une occupation de 7h à 8h pour la salle du dojo uniquement. Il est à rappeler que chaque particulier empruntant la salle devra être sous couvert d'une association.
- Achat de 16 tables dont 10 pour la salle des aînés, 6 pour la salle des fêtes et de 60 chaises dont 40 pour la salle des aînés et 20 pour la salle des fêtes. Les anciennes tables de la salle des aînés seront installées à la salle du CERA et en mairie. Après une négociation de 15% sur le prix total, le montant s'élève à 6816,22 € HT.
- Visite des Ardéchois de Paris le 8 août. A cette occasion ils attribueront trois bourses à des étudiants ardéchois. Ce jour-là un pot citoyen sera offert par la mairie. Une mise en relation avec l'hôpital a été réalisée afin que l'appel aux médecins apparaisse dans leur brochure « Les Ardéchois à Paris ».
- La recherche de médecins pour l'hôpital est très active. En solution d'attente les médecins libéraux se proposent d'intervenir 2 à 3 fois par semaine.
- Les élections européennes ont lieu le 9 juin : les élus se mobilisent pour la tenue du bureau de vote.
- Le city-stade et le skate-park sont une réussite car ils sont déjà bien fréquentés.
- Le devis de DMN pour un relevé topographique de l'aménagement du Sardier s'élève à un montant de 2 720 €. Ceci représente un quart du prix total. Le reste est pris en charge par ADIS.
- L'inauguration des composteurs aura lieu le 6 Mai à 18h placette du ruisseau. Mr CHABER Eric et Mr GOUY Damien en sont les référents.
- Une demande de précision est faite concernant l'achat par André LABOURY à la Commune d'une parcelle constituant une partie d'un ancien chemin non utilisable, ce point ayant été voté au précédent Conseil Municipal. Il est précisé que cette partie de chemin menant uniquement à la propriété de André LABOURY et à aucune autre, une enquête publique n'est pas nécessaire dans ce cas.